

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 mai 2010 au Chalet de Villiers

*Présents: Yannick Jamain, Alain Heurtel, Evelyne Gailhardis, Christian Guin, Annie Ferté, Claude Petit, Colette Petit-Lebacle, Bernard Gougis, Michèle Loeber
Pouvoirs de Georges Buisset, Michèle Foursac, Claude Fardin, Josiane Khélifi*

Le quorum étant atteint l'assemblée est validée.

Présentation du rapport d'activité: La présidente rappelle que l'association développe essentiellement des activités d'information (*) à nos concitoyens, de propositions à nos interlocuteurs : Mairie, Siahvy, ENE, Natureparif, Triangle Vert etc., de sensibilisation (cette année sensibilisation aux circulations douces, au respect de la biodiversité : traitements biologiques des espaces verts et des arbres fruitiers, à la qualité de la rivière, sensibilisation aux problèmes liés au PPRI, aux problèmes d'hydraulique liés à l'aménagement du quartier des Coteaux, à l'aménagement de l'OIN sur le plateau de Saclay etc.)

Relevé des décisions prises :

- vote à l'unanimité - moins une abstention – l'adhésion à Natureparif. L'association s'engage à relayer parmi les actions proposées celles qu'elle aura sélectionnées.
- À communiquer sur le « **passport pour la biodiversité** ». Lancé par Natureparif à l'occasion de la Fête de la Nature 2010, ce passeport répertorie plus de 140 structures à même de proposer des sorties et des animations nature au grand public. Nous invitons nos adhérents qui reçoivent ce passeport à en profiter et à s'en servir! Il est très bien fait et c'est une manière d'agir pour la biodiversité.
- Action pour **préserver les arbres remarquables dans la commune:**

La proposition est faite à tous les adhérents de **photographier les beaux spécimens** que nous repérons sur la commune. D'envoyer ensuite les photos à l'association qui demandera aux propriétaires l'autorisation de publier ces photos (Certains membres n'étaient pas favorables à ce qu'ils considèrent comme une intrusion dans la sphère privée)

- **Recensement des Espaces Naturels Sensibles** de la commune. Le classement en ENS des parcelles qui risqueraient de perdre leur affectation (et de devenir constructibles p.e.) est du domaine du Conseil Général. Une taxe spéciale (TDENS) prélevée par le département sur chaque permis de construire est affectée à l'acquisition de ces espaces. Est-ce qu'ils sont en augmentation? Où se situent-ils? Yannick se charge de faire un topo.
- **Le bulletin de l'ASEVI** sera édité dans la mesure du possible deux fois par an. Les réunions mensuelles (en novembre et en avril) seront consacrées à la rédaction. La diffusion se fera en demandant aux adhérents s'ils peuvent collaborer en diffusant 4 ou 5 exemplaires autour d'eux. *Merci d'avance de votre collaboration!*
- Le CA est élargi à tous les membres actifs.

(*) à ce propos un adhérent ayant travaillé à l'usine Galland met en doute la nécessité de dépolluer le site, contrairement à ce qui figure dans le rapport d'activité.

Rapport moral: Nous allons faire porter l'effort sur les relations avec nos adhérents – que nous sollicitons pour – diffuser le bulletin

- faire des photos des arbres remarquables
- mais dont nous apprécions qu'ils nous sollicitent s'ils ont un problème

ou pour nous signaler une anomalie.

Rapport financier : L'association a reçu une subvention de 260 euros de la commune. Elle dispose de plus de 3000 euros de réserves.

Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

Un échange informel s'ensuit autour de la table où sont exposés les documents (livres, revues) à disposition du public et d'un pot de l'amitié préparé par Annie.

La séance est levée vers 23h30